



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2026-001

Aux contribuables intéressés de la municipalité de Pike River, prenez avis que de l'assemblée du conseil municipal du 4 mai 2026, les membres du conseil entendront les intéressés concernant la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure vise la subdivision du lot 5 453 220, situé au 625, route 202, en deux lots distincts dont les dimensions et la superficie sont dérogatoires en vertu de l'article 4.3.2 (Superficie et dimensions des lots) du règlement de lotissement numéro 07-0813. La dérogation mineure vise à rendre conforme la parcelle 1 de 2701.7 mètres carrés au lieu du 4 000 mètres carrés réglementaire et la parcelle 2 de 1568.3 mètres carrés et 26.20 mètres de largeur au lieu de 3 000 mètres carrés et 50 mètres de largeur réglementaire.

Donné à Pike River, ce 15 avril 2026.


Lucie Riendeau, directrice générale